

CPR-230403

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 3 avril 2023

9 h

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Céleste Lee Branch
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Pierrette Fortin

Monique Levesque
Gérard Poitras
Xavier Robichaud
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton

PERSONNE EXCUSÉE :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 10.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout

21.1 Réforme des comités du Sénat

Correction

Au point 20, modifier le titre afin qu'il devienne « Cours qui abordent des enjeux autochtones »

5.2 **Modification à la passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire menant au programme modifié du Baccalauréat en science infirmière**

À la lumière des propos soulevés au point 5.1, les formulaires CPR-2, CPR-7, CPR-10 et CPR-11 doivent être mis à niveau.

Les formulaires modifiés peuvent être déposés au Secrétariat général au plus tard le 26 mai 2023.

Suivi : FSSSC

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-220603**

6.1 **Modification de préalables à quatre cours de mathématiques (doc. 35 et 35A/21-22)**

Note : Dans les documents, les préalables des cours sont en gras, mais ne font pas partie des modifications proposées.

R : 03-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux objectifs des cours suivants : MATH3003 Géométrie, MATH3163 Optimisation, MATH3803 Théorie des nombres et MATH3903 Histoire des mathématiques. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-220128**

7.1 **Abolition du cours GLST1703 – Natation I (doc. 14 et 14A/21-22)**

Le Comité des programmes examine la correspondance du 2 décembre du doyen de la FSSSC. Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 04-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours GLST/MEPS1703 Natation I. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

7.2 **Retrait des préalables aux cours GLST2300 Loisir inclusif et GLST3100 Cadre juridique en loisir (doc. 13 et 13A/21-22)**

Le Comité des programmes examine les correspondances liées au dossier. Le Comité remercie l'École de kinésiologie et de loisir et l'encourage à poursuivre la réflexion en lien avec l'évaluation du programme.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 06-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux préalables des cours GLST2300 Loisir inclusif et GLST3100 Cadre juridique en loisir. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108

8.1 **Modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7 et 7A/19-20)**

Présentation

Le président présente le projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 qui portent sur la thèse. Ces modifications visent à mieux définir les exigences pour les thèses par articles. Le président précise qu'au 2^e cycle, on exigera au moins un manuscrit d'article de recherche originale présentant une avancée significative. Au 3^e cycle, on exigera un article de recherche originale ayant été accepté pour publication dans une revue arbitrée et au moins un manuscrit d'article de recherche originale.

Discussion/Questions du Comité

Sur les manuscrits cosignés

Le Comité discute des manuscrits cosignés. Il note que la personne étudiante doit préciser sa contribution aux travaux effectués. À ce titre, est-ce que les CES agissent comme des filtres pour évaluer la contribution, la qualité? À quel moment la personne étudiante devient-elle l'auteure principale?

Sur la langue des manuscrits

Le Comité note que la personne étudiante doit fournir un résumé en français des articles et des manuscrits rédigés dans une autre langue. Le Comité note que la qualité des revues peut poser problème. Est-ce possible de renforcer cette exigence en prévoyant un mécanisme d'évaluation de la qualité des revues choisies? Un membre suggère que ce type d'exigence pourrait faire l'objet de règlements particuliers par programme. Est-ce que le CES peut jouer un rôle dans ce mécanisme?

Dans un autre ordre d'idées, la locution « manuscrits rédigés dans une autre langue » peut-elle être remplacée par « manuscrit rédigé en anglais »? Pourquoi ouvre-t-on à nombreuses langues?

Sur le manuscrit et l'article

Le Comité note que la distinction entre un manuscrit et un article est celle-ci : un manuscrit d'article est soumis alors qu'un article est publié.

Globalement, le Comité note que la réflexion portant sur les articles 31.1 et 32.1 avance bien.

Suivi : FESR

9. CONDITIONS D'ADMISSION DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT (doc. 17ii/22-23)

Le président explique que lors de l'étude de dossier de la Maîtrise en études de l'environnement, les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions particulières n'ont pas fait l'objet d'une proposition.

Le CPR examine le dossier et ne soulève aucune préoccupation. Le dossier sera présenté à la prochaine réunion du Sénat académique.

R : 07-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions particulières de la Maîtrise en études de l'environnement. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

10. CRÉATION DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS EN MIEUX-ÊTRE ET ABOLITION DU B. A. (MAJEURE EN ÉTUDES FAMILIALES) (doc. 18/22-23)

Présentation

Le président présente le dossier en notant que celui-ci a été recommandé par la FSSSC en 2021. Depuis ce temps, l'étude du dossier entre la Faculté et le Registrariat/Bureau du

VRER a fait l'objet de plusieurs discussions. Ce dossier est maintenant soumis au Comité des programmes.

Le président rappelle que le programme B.A. (majeure en études familiales) devait être aboli ou redéfini selon le projet de planification académique de M. Samson, projet adopté au Sénat académique et au Conseil de l'Université.

Le président indique que la Faculté souhaite créer un nouveau programme, soit le Baccalauréat ès arts en mieux-être et abolir le B.A. (majeure en études familiales). Le président note qu'il n'y a pas d'autres programmes de mieux-être au Canada en français.

Le Comité note qu'un avis externe a été obtenu. De plus, un plan de transition est présenté.

Discussion

Lors des échanges, le Comité des programmes a soulevé des questions ainsi que divers éléments au sujet de la création d'un nouveau programme.

- L'UMoncton offre un programme en travail social. Celui-ci répond aux besoins de la société. En quoi le programme proposé s'éloigne-t-il du travail social ou des sciences sociales? Il semble y avoir un recoupement important.
- En termes de structure, le programme est un baccalauréat spécialisé. Les liens avec d'autres programmes en santé (les sciences de la santé) ne sont pas aussi élaborés qu'attendu.
- En page 25, on indique que le programme est innovateur et traite d'un domaine en émergence. Le Comité des programmes est d'avis que le programme s'inscrit dans le domaine de la santé, toutefois il y a des liaisons apparentes avec le domaine du travail social.
- Certains membres indiquent que le domaine de la santé est large et comprend plusieurs dimensions. Il a des champs d'études en santé et mieux-être. Ce programme s'inscrit-il dans une nouvelle dimension? Il y a des éléments intéressants dans la proposition, toutefois le programme semble s'inscrire davantage dans une perspective d'un programme multidisciplinaire en santé. Doit-on pousser la réflexion en ce sens?
- Les besoins en santé sont nombreux. Le domaine de la santé mentale est fort important. Cela rejoint notamment les programmes en psychologie et travail social.
- Le Comité des programmes est intrigué par la création d'un cours portant sur la résilience et pleine conscience. En quoi ceci se distingue des cours en psychologie et en travail social?
- Le programme pourrait mener à des emplois dans le secteur des ressources humaines.

Plusieurs membres sont d'avis que le programme est un ajout à la carte des programmes en santé/sciences sociales (ex. nutrition, kinésiologie, psychologie, travail social). On note une programmation ciblée sur des programmes individuels plutôt qu'une programmation holistique.

Plusieurs membres notent que le domaine des études familiales a changé de manière importante au fil du temps. Ce domaine n'est plus enseigné dans les écoles du Nouveau-

Brunswick. La programmation doit évoluer et s'adapter aux nouveaux besoins. Bien que le mieux-être soit un domaine d'actualité, est-il suffisamment ancré pour en faire un programme de baccalauréat? Le CPR est toutefois à l'aise avec l'idée d'une mineure en mieux-être/développement personnel et social.

Le Comité des programmes demeure préoccupé et n'est pas à l'aise avec la proposition. Plusieurs nouveaux cours ne semblent pas nouveaux en termes de contenu.

Enfin, bien que la stratégie institutionnelle de l'Université de Moncton n'était pas adoptée au moment des travaux, un regard en lien avec celle-ci serait intéressant. À ce titre, l'idée de mettre sur pied un comité réseau pour étudier l'offre d'une programmation multidisciplinaire est suggérée.

Suivi : FSSSC

11. MODIFICATION À LA MINEURE EN DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL (doc. 18/22-23)

Voir la discussion au point 10 ci-dessus.

12. MODIFICATION AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) – OFFRE DE LA 2^E ANNÉE À L'UMCE ET À L'UMCS (doc. 20/22-23)

Le Comité des programmes prend connaissance de la demande du campus d'Edmundston et du campus de Shippagan d'offrir la 2^e année du programme de baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie). Cette demande fait suite aux travaux d'un comité réseau qui a étudié la question. L'offre des cours permettra de nouvelles collaborations entre les trois campus. À noter que pour être en mesure d'offrir la deuxième année, l'UMCE et l'UMCS devront ajouter quatre cours en criminologie à leur programmation.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 08-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification que la 2^e année du Baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) soit offerte au campus d'Edmundston et de Shippagan, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2023. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (COOP) (doc. 21/22-23)

Le président présente les modifications proposées au programme de maîtrise en administration des affaires (coop). Dans un premier temps, on note les modifications aux

titres des cours Stage I et Stage II. Ils deviendront Stage coop I et Stage coop II. On note que les objectifs de ces deux cours ont été élaborés et que des modifications sont apportées à la description des cours.

Le Comité note que le contingentement est fixé à 30 personnes. Le Comité note également les modifications proposées aux conditions d'admission et de maintien.

Note sur la préparation des objectifs d'apprentissage

Enfin, le Comité profite de l'occasion pour discuter de l'importance d'avoir une cohérence d'un programme à l'autre dans l'élaboration des objectifs d'apprentissage. Il serait bien d'avoir des personnes ressources en faculté pour encadrer les porteurs de dossiers dans la préparation de ceux-ci. Comment donner un meilleur appui globalement? Par ailleurs, il serait bien de développer un petit guide pour la communauté avec un outil de travail (checklist). Des membres indiquent être prêts à donner un coup de main. Dossier à suivre.

R : 09-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. régime coopératif. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : ADMI6501 Stage Coop I et ADMI6502 Stage Coop II. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission et aux conditions de maintien du programme de Maîtrise en administration des affaires – MBA régime coopératif. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATION AU BACCALAURÉAT ÈS ARTS MULTIDISCIPLINAIRE (doc. 28/22-23)

Le président présente les modifications proposées au profil du programme de B.A. multidisciplinaire, soit de créer trois cours MULT et de modifier quatre cours MULT ou FASS.

Ces changements font suite aux recommandations des évaluateurs du programme. Le but est d'approfondir la dimension multidisciplinaire du programme et d'affermir le sentiment d'appartenance au programme.

Enfin, notons que certains cours seront doubles siglés.

Le Comité des programmes discute du dossier. Il note que le cours MULT2003 est un cours à contenu variable et peut être suivi plus d'une fois conformément aux directives.

Création de cours

R : 17-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : MULT2003 Enjeux sociaux contemporains, MULT4023 Lectures dirigées et MULT4033 Stage de recherche. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

R : 18-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : FASS3100 Stage de formation pratique qui devient FASS/MULT3100, FASS3200 Stage de formation pratique qui devient FASS/MULT3200, MULT4003 Séminaire de synthèse et MULT4013 Mémoire de fin d'études dont les préalables sont modifiés. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Modification au profil de programme

R : 19-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de B. A. multidisciplinaire (ajout de 5 cours MULT). »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

Modification à des banques de cours**R : 20-CPR-230403**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline MULT. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

R : 21-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale (OFG). »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

17. MODIFICATION AUX COURS PSYC DE CYCLES SUPÉRIEURS (doc. 24/22-23)

Le président explique que 38 cours en psychologie (études supérieures) ont été modifiés en y ajoutant des objectifs, le cas échéant. D'autres modifications portant sur les préalables et les destinataires sont proposées pour divers cours.

Modification de cours**R : 22-CPR-230403**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : PSYC6050 Thèse, PSYC6301 Séminaire de thèse, PSYC6350 Stage de recherche, PSYC6402 Psychopathologie enfant-ado, PSYC6412 Psychopathologie chez l'adulte, PSYC6423 Séminaire d'études dirigées, PSYC6502 Méthodes quantitatives psycho, PSYC6504 Méthodes de recherche psycho, PSYC6602 Éthique psycho professionnelle, PSYC6611 Relation d'aide en psychologie, PSYC6702 Évaluation psycho enfant-ado, PSYC6712 Évaluation psycho de l'adulte, PSYC6901 Stage professionnel enfant-ado, PSYC7000 Séminaire de thèse de doctorat, PSYC7107 Psychopharmacologie, PSYC7110 Neuropsychologie clinique, PSYC7120 Psychologie de la santé, PSYC7200 Statistiques multivariées, PSYC7202 Psychologie cognitive, PSYC7210 Psychologie de l'émotion, PSYC7300 Psycho intergroupe culturelle, PSYC7310 Séminaire psychologie sociale, PSYC7320 Psychologie famille et système, PSYC7350 Stage de recherche I, PSYC7360 Stage de recherche II, PSYC7505 Méthodes de recherche clinique, PSYC7610 Examen prédoctoral, PSYC7700 Examen prédoctoral, PSYC7800 Intervention psycho enfant-ado, PSYC7810 Intervention psycho adulte, PSYC7910 Stage professionnel adulte, PSYC7950 Practica

pédagogiques, PSYC8000 Thèse de doctorat, PSYC8050 Thèse de doctorat, PSYC8910 Synthèse psy. professionnelle, PSYC8920 Supervision psycho clinique, PSYC8940 Stage professionnel avancé et PSYC8950 Internat. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LA CRÉATION ET L'ABOLITION DE COURS (DOC. 23/22-23)

Le président présente les modifications proposées à la *Politique sur la création et l'abolition de cours*.

Le Comité des programmes donne son aval à la partie I de la *Politique* (principes directeurs).

Au sujet de la partie II, les points suivants sont soulevés :

- Le Comité suggère que l'on définisse les mots « cours inactifs, cours actifs et cours abolis ».
- Le titre de cette section pourrait avoir une meilleure cohérence avec le texte. Le Comité propose « Procédure pour le traitement des cours inactifs ».
- Au point 1, pour le Répertoire, il serait préférable d'indiquer que les cours inactifs seront *mis en évidence*. Éliminer les mots liés à la couleur.
- Au point 2, 2^e ligne, il serait bien d'ajouter le qualificatif « inactif » pour lire « ... abolir un cours inactif soumet une proposition... ». Il en va de même dans la phrase suivante : « à partir de laquelle le cours inactif est aboli. » Et la suivante : « Un cours inactif... ».

D'autres points sont soulevés :

- Aux études supérieures, un cours peut être donné au besoin, selon la demande, selon le domaine de la spécialisation. Est-ce approprié de l'identifier comme étant inactif? Certains membres sont d'avis qu'une flexibilité s'impose.

Globalement, il s'agit d'améliorer la gestion des cours inactifs et la diffusion de l'information.

Suivi : Registrariat et VRAEAP

19. MODIFICATION AUX PRÉALABLES DU COURS PSYC2700

Le président explique que la modification proposée au jeu de préalables du cours PSYC2700 est en lien avec le grand projet de l'abolition de l'exigence de la connexité dans les programmes en science de l'éducation.

Le Comité note qu'il y a des modifications mineures à la description du cours et l'ajout des objectifs du cours.

R : 23-CPR-230403

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours PSYC2700 Intro. à la psychosexualité. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

20. COURS QUI ABORDENT DES ENJEUX AUTOCHTONES

Le Comité des programmes note que des groupes universitaires examinent le dossier des cours qui abordent des enjeux autochtones. Éventuellement, ce dossier sera examiné par le Comité des programmes. Le Comité Mawiomi est très impliqué dans ce dossier.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Réforme des comités du Sénat académique

Le président indique que la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales fera une présentation portant sur la réforme des comités du Sénat académique lors d'une réunion extraordinaire le 12 avril prochain.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 12 avril à 9 h.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 15.



Lynne Castonguay, secrétaire générale